

Créer des sites

D'année en année, les oiseaux et les chauves-souris utilisent les mêmes sites dans les bâtiments: ces endroits et leurs accès doivent être conservés. Si cela n'est pas possible, des aides à la nidification doivent être proposées en remplacement, idéalement plusieurs, dans un périmètre proche du gîte d'origine pour offrir des alternatives. Ces mesures nécessitent de tenir compte des besoins spécifiques de chaque espèce et de veiller à la qualité des environs. Même si toutes les conditions sont apparemment réunies, il peut s'écouler plusieurs années avant une occupation. Pour des aménagements de qualité, il est recommandé de faire appel à des spécialistes.

Oiseaux

Martinets noirs et à ventre blanc: occupent volontiers des nichoirs spécifiques posés à proximité d'autres colonies. Lors de nouvelles constructions ou rénovations, des briques-nichoirs peuvent être installées directement dans la façade.

Hirondelles de fenêtre: utilisent volontiers les nids artificiels, particulièrement utiles là où les matériaux de construction manquent et où d'autres individus nichent déjà à proximité. Les façades avec un crépi grossier facilitent la construction de nouveaux nids naturels.

Rougequeueux noirs: acceptent des nichoirs dont l'emplacement peut varier. Souvent, des mesures simples comme des planches ou des supports fixés sur la charpente suffisent pour cette espèce semi-cavernicole.

Chauves-souris

Des nichoirs existent pour les chauves-souris. Il est préférable d'utiliser des modèles de grande taille, d'en poser plusieurs, en hauteur, et sur différentes faces du bâtiment. Lors de nouvelles constructions ou de rénovations, des nichoirs spéciaux peuvent être installés directement dans la façade.

Pour les espèces utilisant les plus grands volumes, il est possible de prévoir une petite fente pour donner accès aux combles ou à la sous-toiture.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur les outils (cartes de distribution), les publications (aide à l'exécution, liste de produits, etc.) et le conseil (réseau des centres de coordination régionaux) pour les autorités publiques, le monde professionnel ou les privés sont à disposition:

Oiseaux – sites Internet

- Station ornithologique suisse¹: www.vogelwarte.ch
- BirdLife Suisse²: www.birdlife.ch
- Géoportail Nicheurs en bâtiments: webgis.vogelwarte.ch
- Nids d'oiseaux sur des bâtiments: que faire?: www.vogelwarte.ch/aide-a-la-decision-batiments

Chauves-souris

Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris (QR ci-dessous):



Oiseaux – publications

- Sites de nidification pour les martinets
- Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction
- ^{1,2} Documentations avec les mots-clés: « hirondelle de fenêtre », « hirondelle rustique », « martinet noir », « aide à la nidification »

Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF

OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art: 810.400.157F
www.bafu.admin.ch/ui-2505-f

Éditeur: Office fédéral de l'environnement (OFEV);
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Photos: Martinet noir © Marcel Burkhardt et oreillard brun (*Plecotus auritus*) © Maryna Kostiukevych

Illustration: Andrea Klaiber, Anne Seeger

Impression neutre en carbone et faible en COV sur papier recyclé. Ce dépliant est également disponible en allemand.

© OFEV 2025

En collaboration avec:



Assainir les bâtiments en protégeant les oiseaux et les chauves-souris

Maintenir et assurer des habitats en milieu bâti



Les constructions humaines offrent à différentes espèces d'oiseaux et de chauves-souris des abris et des habitats importants pour l'élevage des jeunes. La démolition ou la rénovation de bâtiments peut avoir de sérieuses conséquences sur elles. Des espèces spécialisées comme les martinets noirs, les hirondelles et les chauves-souris sont particulièrement touchées par ces changements, car elles reviennent sur les mêmes sites d'année en année. Si les travaux sont effectués en tenant compte de ces espèces et à la bonne période de l'année, des sites essentiels à leur survie peuvent être préservés.



Base de la protection

La protection des oiseaux et des chauves-souris est régie par le droit fédéral et le droit cantonal. La loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) prévoit qu'il ne faut pas perturber la nidification des oiseaux. La loi sur la protection de la nature et du patrimoine (LPN) et son ordonnance (OPN) stipulent qu'il est interdit de tuer, blesser ou capturer les espèces protégées selon la LChP (oiseaux) ainsi que les espèces protégées par l'annexe 3 de l'OPN (dont les 30 espèces de chauves-souris présentes en Suisse), et de détruire, endommager ou enlever leurs œufs, nids ou lieux de reproduction tels que les gîtes de mise bas des chauves-souris. Il est

de la responsabilité des cantons, mais aussi des communes, des propriétaires, des maîtres d'ouvrage et des spécialistes du bâtiment de respecter la législation lors de la planification (permis de construire), de la gestion courante (entretien, éclairage) et de la mise en oeuvre des travaux (rénovation énergétique, changement de toiture, démolition, etc.). S'il n'est pas raisonnablement possible d'exiger la conservation d'un site en l'état, des mesures de compensation précoces et adaptées doivent être prises.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Se renseigner et planifier

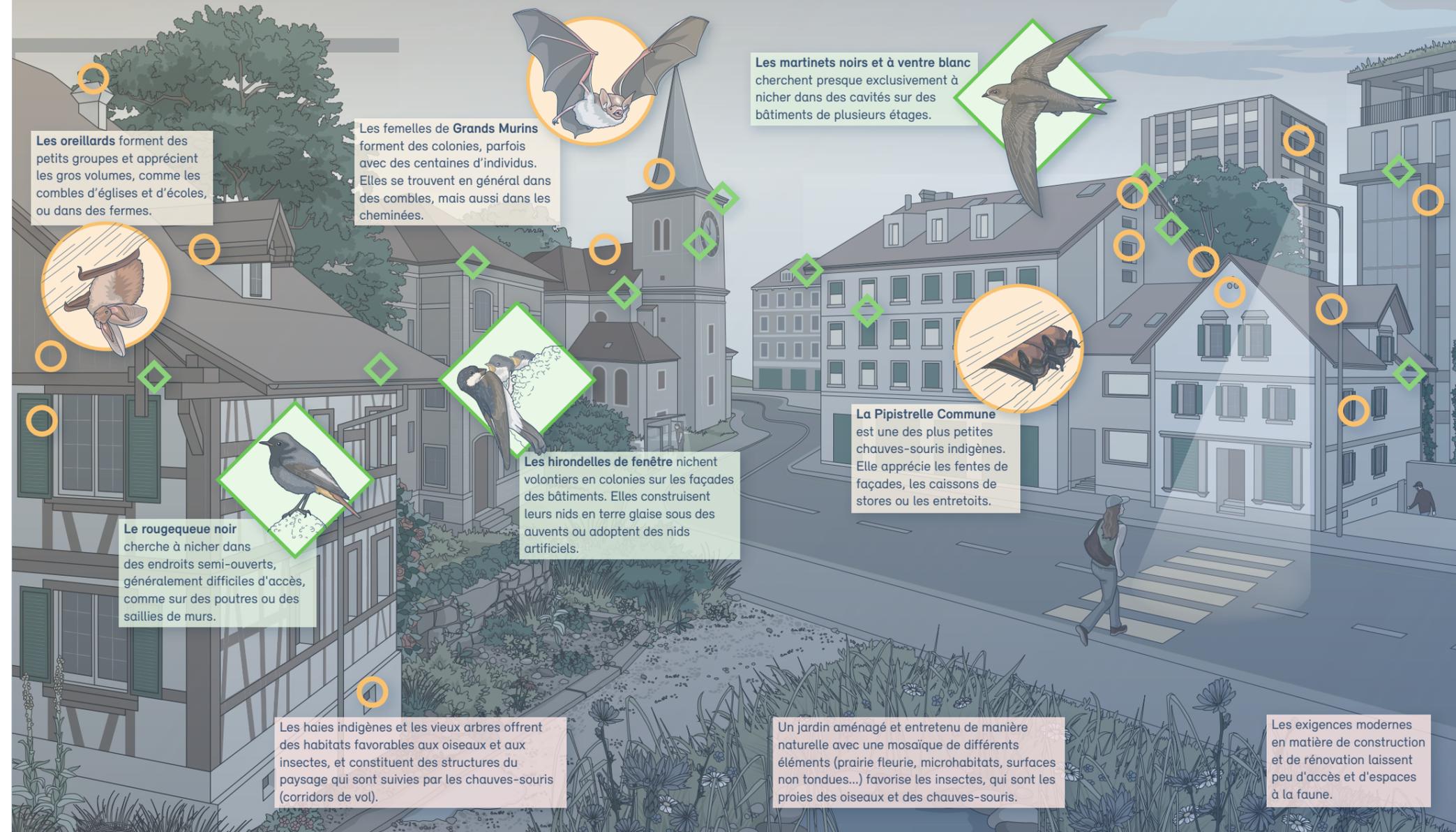
Des mesures de conservation simples et peu coûteuses sont en général possibles si elles sont bien anticipées. Lors de la planification de travaux qui touchent à la façade ou au toit, il est recommandé de vérifier si des espèces protégées sont concernées avant d'octroyer le permis de construire. Il existe des cartes des sites connus sur des guichets cartographiques (voir informations complémentaires) et un large réseau de spécialistes, tels que les centres de coordination régionaux pour les chauves-souris ou les associations locales de protection de la nature et des oiseaux, qui se tiennent à disposition.

Comme les sites occupés par ces espèces sont difficiles à localiser et identifier, en particulier pour les martinets et les chauves-souris, la réalisation d'un bilan faunistique est vivement recommandée. Si des travaux doivent impérativement être entrepris pendant la période de présence des espèces, il convient de fermer, en concertation avec des spécialistes, les accès aux sites avant leur occupation et, dans la mesure du possible, d'offrir des possibilités de remplacement.

Maintenir les sites

Il existe différentes mesures pour permettre le maintien d'un site. Elles varient selon le bâtiment et les espèces présentes. Lors de tout projet, il est important que toutes les personnes impliquées (propriétaires, autorités communales, architectes, entreprises, ...) soient informées de la présence d'espèces nicheuses. Les principales sont listées ci-contre.

Habitats en milieu bâti



Oiseaux

Préserver les accès et les nids : hironnelles et martinets ont besoin de beaucoup d'énergie pour construire un nid. Ainsi, les hirondelles de fenêtre produisent environ 1000 boulettes d'argile pour un nid, tandis que les martinets noirs collectent les matériaux en vol. Ils utilisent donc leurs nids pendant des années, voire des décennies.

Choisir le bon moment : les rénovations et les assainissements ne devraient être entrepris que lorsque les animaux sont absents. Pour la plupart des espèces d'oiseaux, c'est le cas entre octobre et fin mars.

Éviter les collisions avec le verre : les collisions avec le verre sont l'une des causes de mortalité les plus fréquentes chez les oiseaux en milieu urbain. Elles peuvent être évitées par des mesures appropriées (voir informations complémentaires).

Éviter le contact direct avec les substances toxiques : matériaux d'isolation, des peintures ou des produits d'imprégnation contenant des substances toxiques doivent être évités dans et autour des nids. Ils menacent la santé des oiseaux.

Chauves-souris

Préserver les accès et les espaces : les chauves-souris sont fidèles à un site : les espaces, les ouvertures, les repaires et le microclimat ne doivent pas être modifiés. Une ou un spécialiste pourra conseiller des solutions sur mesure et acceptables pour toutes les personnes impliquées.

Choisir le bon moment : les travaux doivent être réalisés en l'absence des animaux. La période à éviter absolument est celle de l'élevage des jeunes (mai à fin août). Une ou un spécialiste pourra conseiller sur la période la plus adaptée selon le type de gîte et l'espèce.

Limiter l'éclairage : les chauves-souris évitent la lumière, il est nécessaire de réduire les éclairages extérieurs ou de les adapter (p.ex. orientation vers le bas et lumière de couleur chaude). Des recommandations précises sont disponibles (voir informations complémentaires).

Adapter le traitement du bois : les produits chimiques ont des effets négatifs sur les animaux qui sont en contact direct avec le bois. Il existe une liste de produits dont le niveau de toxicité est jugé acceptable pour ces espèces (voir informations complémentaires).